

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024



Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	19
Pouvoirs :	3
Ont voté :	
Pour	18
Contre	
Abstention	4

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi vingt-quatre septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2024

Présents :

Laurent BAUDE – Patricia BLANC – Jean-Louis FERRIER – Hervé LETOURNEAU – Amandine LOUIS – Philippe RINGUET – Jean-Paul LEGAL – Elisabeth GUEYTE – Olivier MORAND – Rabah LOUCIF – Francis RODRIGUES – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Sana CHELDA-CHENET – Christophe SARRE – Robert FENNINGER – Martine AIME – Benoît JOUANNETAUD – Jean-Luc INDIENNA

Absents excusés :

Chahrazede BENKOU NAVARRO – Nathalie RODRIGUES – Hugo LEMAITRE

Pouvoirs :

Chahrazede BENKOU NAVARRO a donné pouvoir à Laurent BAUDE

Nathalie RODRIGUES a donné pouvoir à Francis RODRIGUES

Rabah LOUCIF a donné pouvoir à Patricia BLANC

Secrétaire de séance : Sana CHELDA-CHENET

59/24 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION « LES FÊLES CENTRE'RAID »

Monsieur le Maire informe que l'association « Les Fêles Centre 'Raid » créée le 8 août 2023, a pour objectif de participer à un raid humanitaire sportif et culturel et d'acheminer du matériel scolaire et sportif en voiture à destination d'orphelinats et d'écoles d'Europe de l'est.

L'association, dont la trésorière est semeyenne, est à la recherche de fonds permettant de réaliser le projet de raid et sollicite financièrement la commune de Semoy.

L'équipage subventionné mettra en valeur la commune de Semoy et fera auprès de la municipalité un retour d'expérience.

Ceci étant exposé,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 16 septembre 2024,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (4 abstentions) :

- **D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 euros pour la réalisation du projet.**

Fait à Semoy, le 24 septembre 2024

Le président de séance,

Laurent BAUDE

Maire



La secrétaire de séance,

Sana CHELDA-CHENET

Conseillère municipale

Transmission au contrôle de légalité le : **02 OCT. 2024**

Publication numérique le : **02 OCT. 2024**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification